

LA RADIODIFFUSION A MADAGASCAR ET SON CADRE REGLEMENTAIRE : LES CAS DE LA « RNM » ET DES STATIONS LOCALES PRIVEES

Solange RAZAFIMBELO-BRUYERON

*Doctorante au CARISM/IFP - Université Paris II,
en co-direction avec le Département d'Histoire de l'Université d'Antananarivo*

courriel : s.razafimbelo_bruyeron@yahoo.fr

adresse : 6, rue Régley – 93220 Gagny (France)

RESUME

La profusion actuelle des radios à Madagascar est une réalité qui s'explique certainement par l'importance des services qu'elles offrent et des missions parfois vitales qu'elles assurent auprès de la population. Mais ce foisonnement ne peut plus être interprété naïvement comme la manifestation d'une liberté retrouvée, après des années de censure et trois décennies de monopole étatique dans le domaine de l'audiovisuel. En regardant de près, l'ensemble renvoie l'image d'un certain « capharnaüm radiophonique » généralisé où les dirigeants sont en partie responsables – voire complices. Tant que la loi n'est pas scrupuleusement respectée par les opérateurs et les professionnels du privé et que le pouvoir ne fait pas montre d'une volonté politique réelle pour jouer jusqu'au bout son rôle, il sera toujours difficile de garantir un cadre serein de développement des radios et de les rendre plus professionnelles à Madagascar. Et cela d'autant plus que leur survie est souvent menacée par des problèmes économiques chroniques auxquels s'ajoute, selon les chaînes, une forte politisation de la radio : les chaînes locales privées comme la RNM en sont toutes concernées.

RESUMEN

La profusión actual de radios en Madagascar es un hecho que ciertamente se explica por la importancia de los servicios que ofrecen y por el papel, a veces vital, que desempeñan para la población. Pero esa abundancia no puede interpretarse ingenuamente como la manifestación de un reencuentro con la libertad, tras años de censura y tres décadas de monopolio del estado en el ámbito audiovisual. Si se mira más de cerca, el conjunto parece un desbarajuste radiofónico generalizado, en el que los dirigentes son en parte responsables, y hasta cómplices. Mientras que los operadores y los profesionales del sector privado no respeten escrupulosamente la ley y el poder no muestre una voluntad política real y cumpla su papel completamente, siempre será difícil garantizar un marco sereno de desarrollo de las radios en Madagascar y hacerlas más profesionales. Máxime teniendo en cuenta que su supervivencia suele verse amenazada por problemas económicos crónicos, a los que se añade una fuerte politización de la radio, algo que afecta a todas las cadenas locales privadas, como la RNM.

ABSTRACT

The multiplication of radios in Madagascar nowadays is a reality which certainly can be explained by the relevance of the services offered by those radios and by the their function

towards the population. However the service offered by those radios can't be naively interpreted as an action of reconnection with freedom, after years of censorship and tree decades of monopoly of the state in the production of sound and video in Madagascar. If observed closer, this scenery refers to a generalized problem in the country, in which the radio managers are, in certain measure, responsible and partners of this system. This way, the technicians and professionals of the private sector violate the law and the public power doesn't show real political will to make this media perform as it should. Without this, it will always be hard to guarantee a coherent development to the radios from Madagascar and to turn them more professionally qualified. We consider that their survival is continuously threatened by chronical economic problems, to which can be added a strong association between radio and politics (in an electoral way), thing that affects all the private local networks, as the RNM.

RESUMO

A proliferação atual de rádios em Madagascar é uma realidade que certamente se explica pela importância dos serviços que essas oferecem e pelo papel, às vezes vital, que desempenham para a população. Mas essa prestação de serviço não pode ser interpretada ingenuamente como a manifestação de um reencontro com a liberdade, após anos de censura e três décadas de monopólio do Estado no âmbito do audiovisual malgache. Se observado mais de perto, esse cenário remete a um desajuste radiofônico generalizado, no qual os dirigentes são em parte responsáveis e, em certa medida, cúmplices desse sistema. Assim, os operadores e os profissionais do setor privado não respeitam escrupulosamente a lei e o poder público não demonstra vontade política real para fazer com que esses meios de comunicação cumpram seu papel completamente. Sem isso, sempre será difícil garantir um marco coerente de desenvolvimento das rádios em Madagascar e tornando-as mais profissionais. Consideramos que sua sobrevivência é constantemente ameaçada por problemas econômicos crônicos, aos quais se somam uma forte politização (no sentido partidário) da rádio, algo que afeta todas as cadeias locais privadas, como a RNM.

Introduction

La radio connaît un développement sans précédent à Madagascar depuis la libération des ondes en 1992. Aujourd'hui, la DIRM (Direction de l'Information et de la Régulation des Médias), une direction au sein du MTPC (Ministère des Télécommunications, de la Poste et de la Communication) en charge des radios et télévisions privées à Madagascar, fait état de 240 radios¹. Cette prolifération des radios distingue la Grande Île de certains de ses voisins africains où les chiffres sont moins élevés tel au Congo qui ne compte que « *plus de 100*

¹ « Synthèse synoptique des stations de radios et télévisions existantes à Madagascar », MTPC/SG/DIRM/CSCA, deuxième semestre 2005, Antananarivo, 14 novembre 2005.

stations de radios privées »² tandis qu'au Zimbabwe³, celles-ci ne sont pas autorisées. Trois entités se partagent le paysage radiophonique malgache actuel : le réseau des radios d'Etat RNM (Radio Nasionaly Malagasy), détenant encore aujourd'hui l'exclusivité de la diffusion nationale ; quelques stations internationales dont les plus effectives sont RFI (sur une dizaine de sites) et la BBC (dans la capitale) ; et enfin, les stations locales privées.

La première radio privée RFV (« *Radio Feon'ny Vahoaka* »)⁴ est née à Antananarivo en 1991, après soixante ans de monopole de la radio d'Etat⁵ sur le territoire national. Sa création s'est faite au lendemain de l'annonce de l'abolition de la censure qui est une promesse électorale du président sortant de l'époque, Didier Ratsiraka, en 1989⁶. Mais cette fin de la censure n'a été officialisée qu'en 1992 avec la dérégulation. La RFV voit le jour au cœur d'un vaste mouvement de protestation populaire exigeant le changement de la Constitution et demandant le départ du président de l'époque, Didier Ratsiraka, maintenu au pouvoir depuis une quinzaine d'années. La station acquit sa légitimité en diffusant quotidiennement les discours politiques des leaders de l'opposition qui se relayaient sur le podium de la place du « 13 mai »⁷ ainsi que les témoignages de quelques militants arrivant des provinces. En réalité, l'enjeu est d'« équilibrer » les informations diffusées par la RNM, alors entièrement acquise à la cause du président Didier Ratsiraka. De cette manière, la petite FM artisanale privée qui rayonnait à peine sur une trentaine de kilomètres, a permis à certains habitants de la capitale qui ne pouvaient se rendre au meeting populaire de suivre au jour le jour les événements et les programmes de la manifestation. La RFV s'est donc inscrite dès le départ, dans un rôle politique en appuyant le mouvement.

De manière générale, la radio prend une part importante dans le quotidien des Malgaches car elle constitue une **source d'information** primordiale : plusieurs régions de

² « Les médias publics face à la prolifération des chaînes privées », de Flory Ngonzo et Rose lukano, extrait de « République démocratique du Congo : les médias sur la voie de la restructuration », co-publication hors-série d'Africentr@lemédias et des Cahiers des médias pour la paix, éd. Institut Panos Paris, p.18, Mars 2004.

³ « Renegotiating Tradition on Radio Zimbabwe », communication de Winston Mano, University of Westminster, London, à l'Université internationale d'été de la radio à Sienne (Italie), juillet-août 2004.

⁴ Radio voix du peuple.

⁵ Le poste colonial (1931-1960) fut le premier poste dans l'île. Il est remis entre les mains de la nouvelle administration malgache à l'indépendance du pays en 1960. Et depuis, la chaîne publique de l'Etat a régné seule sur le territoire national jusqu'au début des années 1990.

⁶ Une promesse officialisée seulement le 21/12/1990, in « Problème d'objectivité dans la presse écrite malgache. Cas des quotidiens *Midi Madagasikara* et *Madagascar Tribune* », Mémoire de Maîtrise en journalisme de Soavelo F. Solange, Université d'Antananarivo, 1996-1997.

⁷ La place symbolise le lieu d'une importante et tragique grève des étudiants en médecine en 1972 devenu depuis un lieu symbolique de protestation sociale. Initialement, c'est à cet endroit que se trouva l'Hôtel de Ville, incendié au cours de cette grève.

l'île reçoivent à peine les journaux et le plus souvent, quand elles en reçoivent, c'est souvent avec des jours de retard faute de route et de réseau professionnel de distribution. Ce succès de la radio tient probablement du fait que le journal parlé tient une place importante dans la grille, aussi bien à la RNM que dans ces chaînes locales privées : c'est un des rares modules programmés invariablement et quotidiennement. Il est suivi régulièrement par les auditeurs. La particularité de la radio à Madagascar repose sur l'usage intensif du *malgache* car plus de 90% des programmes sont diffusés dans la langue nationale aussi bien sur les ondes du réseau national que dans les chaînes privées. Une poignée de stations seulement, localisées dans la capitale d'ailleurs, diffusent quelques émissions en langue française - une des trois langues officielles de Madagascar⁸. En comparaison avec la presse locale, les plus grands quotidiens par exemple sont souvent bilingues (français / malgache) et les pages en langue malgache n'obtiennent qu'une portion congrue de l'édition. Par ailleurs, les radios privées ne pouvant faire qu'une diffusion locale, en FM, proposent une programmation de **proximité** qui assure souvent une fonction utilitaire avec des sujets touchant de près le quotidien des auditeurs. Et enfin, on peut avancer que le succès de la radio, dans un pays comme Madagascar où 85% de la population vivent avec moins de US2\$ par jour⁹ (PNUD), repose également sur son **coût peu élevé** par rapport à la presse écrite. En effet, un quotidien s'achète autour de 500 Ariary (0,2 €) à Madagascar, alors que la rémunération minimum « officielle » est de 32 € par mois : un journal représente donc un budget de 16% par mois sur ce salaire.

1. Le cadre réglementaire

La loi n°90/031 du 21 décembre 1990 régit la communication audiovisuelle. De manière générale, le contexte juridique des médias est assez permissif à Madagascar : les démarches administratives ne sont pas particulièrement contraignantes et les demandes sont rarement refusées. Le Code de la communication confirme cette liberté d'entreprendre dans son article 13, selon lequel : « *Toute personne physique ou morale de nationalité malagasy ou de nationalité étrangère, résidant sur le territoire national, a le droit d'émettre et de recevoir, d'entreprendre, de créer des services de communication.* » Tandis que l'ordonnance n°92/039 du 14 septembre 1992 sur la communication audiovisuelle réitère dans son article 4 que :

⁸ Le trilinguisme (malgache, français et anglais) malgache est institué par la nouvelle Constitution, votée au dernier référendum du 4 avril 2007 durant le régime du président Marc Ravalomanana. Néanmoins, il faut souligner que très peu de Malgaches parlent le français et l'anglais.

⁹ <http://www.snu.mg/new/sites/pnud/article.php?article_id=769&lang=fr>, consulté le 24/08/2009.

« Les médias audiovisuels dûment autorisés apprécient, en toute indépendance, l'opportunité d'émettre toute opinion, tous signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature, et de rapporter publiquement tout fait et événement. ... ». Cette ordonnance mentionne aussi le cahier des charges, le code de déontologie du journalisme ainsi que la charte du journaliste et des professionnels du secteur à Madagascar. En outre, elle définit les rôles des instances, sensées coordonner les activités audiovisuelles dans le pays comme le HCA (Haut Conseil de l'Audiovisuel), organe de régulation et de contrôle de l'audiovisuel à Madagascar et dont l'organisation, le fonctionnement ainsi que les membres sont établis par décret gouvernemental. Quelques zones d'ombre persistent toutefois sur le nouveau projet de loi sur la communication.

Les dissensions portent, entre autres, sur la création du HCA qui n'est toujours pas opérationnel à ce jour puisque c'est une structure provisoire qui le remplace. Autorité indépendante, le HCA est normalement l'organe de coordination et de contrôle du secteur privé en matière de radios et de télévisions à Madagascar. C'est lui qui traite les dossiers de demande de licence d'exploitation des entreprises audiovisuelles - en l'occurrence les radios et télévisions privées - aux côtés du CCTM (Comité de Coordination des Télécommunications à Madagascar). C'est le HCA qui avalise également toutes les décisions techniques de ce comité quant à l'attribution des fréquences et à l'usage des bandes autorisées. En tant qu'organe de contrôle, le haut conseil détient le pouvoir de suspension des activités en cas de non respect des termes du cahier des charges par l'exploitant ou en cas d'usage de bandes de fréquence non autorisées. Son budget de fonctionnement est inscrit au Budget général de l'Etat. Les onze membres devront être nommés par décret en conseil de gouvernement, pour un mandat de six ans renouvelable une seule fois. Ceux-ci ne doivent pas être membres d'une institution de la République, ni exercer un mandat électif quel qu'il soit, et encore moins appartenir à un parti ou groupement politique : dans le cas contraire, ils sont déclarés démissionnaires d'office. Son opérationnalité est d'ailleurs une des pierres d'achoppement au cœur des débats sur le projet de nouveau Code de la communication à Madagascar qui a fait l'objet de multiples séminaires réunissant membres ministériels, patrons des médias et journalistes. Ceux-ci demandent par exemple l'introduction des professionnels issus du secteur privé au sein de l'entité. Ils revendiquent aussi, désormais, la possibilité pour les radios privées de faire une couverture du territoire national ; ce qui annule définitivement les

prérogatives monopolistiques de l'Etat sur le secteur. Les journalistes exigent enfin, au titre de ce projet de nouveau code, la dépenalisation des délits de presse.

En attendant la mise en place du HCA donc, c'est une structure provisoire qui le représente : la CSCA (Commission Spéciale à la Communication Audiovisuelle). Créée par le décret n°94-133 du 22 février 1994, elle est « *composée de hauts fonctionnaires des Ministères chargés respectivement de la Communication et des Télécommunications* »¹⁰. Cette commission réunit en son sein la DIRM (Direction de l'information et de la régulation des médias) qui représente le Ministère en tant qu'autorité d'Etat chargée de la tutelle des secteurs des Télécommunications, de la Poste et de la Communication à Madagascar. Cette direction est chargée administrativement des dossiers de soumission pour la création des chaînes de radios et de télévisions privées. La CSCA compte aussi au sein de sa structure l'OMDA (Office malgache des droits d'auteurs) qui gère toutes les questions relatives à l'exploitation des œuvres artistiques audiovisuelles ainsi que l'OMERT (devenue plus tard ARTC), qui est l'instance techniquement compétente de l'Etat malgache pour la gestion des fréquences et l'évaluation technique des matériels de studio de ces chaînes privées. En réalité, la commission est « *un organe consultatif [...]. Le pouvoir de décision appartient aux deux ministres de tutelle qui sont les co-présidents. L'exploitation relève de la compétence du Ministère chargé de la Communication, [...]* ». La composition des membres se rajoute d'ailleurs aux discussions car la partie civile souhaite une réelle « dépolitisation » de l'organe de contrôle des médias privés à Madagascar. Autrement dit, à travers cette CSCA, l'Etat détient encore beaucoup de pouvoir sur le secteur de l'audiovisuel – une incursion qui devrait disparaître à la création du HCA.

2. Qui sont ces radios ?

2.1. La RNM (Radio Nasionaly Malagasy)

La radio nationale malgache est née en 1960, à l'indépendance du pays. C'est une radio de service public appartenant à l'Etat malgache, et qui a hérité des infrastructures et des matériels de son *ancêtre*, la « Radio Tananarive », qui était alors le poste colonial de l'administration coloniale, créé dans la capitale en 1931. La Grande Île fut la première colonie

¹⁰ « Procédure de création, de régularisation et de obligations des entreprises audiovisuelles privées, Ministère de l'Information, de la Culture et de la Communication, S.G., Direction de l'Information et de la communication, Service des relations avec les organismes de presse, D.L.E., n°01, septembre 2000.

francophone de la région d'Afrique à avoir son poste colonial à cette période de l'occupation française (A.J. Tudesq, p.15, 1999)¹¹.

Depuis l'indépendance donc, la radio nationale a régné seul au sein du paysage audiovisuel local avant la naissance de la télévision nationale (TVM) en décembre 1967 et avant celle de la première chaîne privée, RFV, en 1991. Et malgré l'officialisation de la dérégulation en 1992, la chaîne d'Etat – qui émet aussi bien en FM, en OM qu'en OC - détient jusqu'à aujourd'hui le monopole de la diffusion nationale. Cette situation est semblable à celle de quelques pays africains voisins où les radios nationales étatiques « *conservent une place prépondérante disposant le plus souvent seules des longueurs d'onde permettant d'être entendues sur tout le territoire.* » (A.J. Tudesq, op. cit. ; p.15, 1999). Placée sous la tutelle directe du Ministère des Télécommunications, des Postes et de la communication (MTPC), la chaîne d'Etat est toutefois une entité qui fait partie de l'ORTM (Office de la radio et de la télévision de Madagascar) et ses agents sont des fonctionnaires de l'Etat. C'est un EPIC (Etablissement Public d'Intérêt Commercial) dont les moyens de fonctionnement relèvent du budget général du Ministère des Finances. Cette structure met l'audiovisuel public malgache dans un cadre institutionnel qui, le plus souvent, répond à la ligne politique du pouvoir en exercice. Ce dernier s'octroie, et cela dès le début de la radio à Madagascar, un droit de contrôle sur les médias publics. Cette pratique donne à la chaîne nationale l'image d'une réplique parfaite du régime en place, comme si elle devait perpétuer cette pratique longtemps héritée du passé. La chaîne fait souvent les frais de cette allégeance au pouvoir en perdant sa crédibilité, elle devient alors le théâtre d'attaques envers le bâtiment et le matériel de la Maison lors de crise sociopolitique¹². La radio constitue donc un véritable terrain d'affrontement des protagonistes politiques, cela s'explique sans doute par le fait qu'elle est la seule plate-forme d'expression pour une diffusion d'envergure nationale et dénote l'importance que le média radiophonique revêt. Et dernièrement encore, lors des émeutes de février 2009¹³, le bâtiment a été réduit en cendres par une population aux abois contre le régime du président Marc Ravalomanana.

La RNM est une radio généraliste dont l'essentiel du programme est produit localement. Elle diffuse en *malgache*, la langue nationale, et se déploie en une quinzaine de

¹¹ *Les médias en Afrique*, André-Jean TUDESQ, éd. Ellipses, 1999.

¹² « « Coup » Broadcast », *Africa Research Bulletin*, August 15, 1989, p. 9345-9346.

¹³ Toute l'historique de la manifestation est disponible sur le site du quotidien *L'Express de Madagascar* : <<http://www.lexpressmada.com>>, consulté le 24/08/2009.

bureaux régionaux dont chaque équipe rédactionnelle constitue l'ensemble de réseau de correspondants pour le siège. Chacune de ces antennes régionales de la RNM possède sa propre grille de programmation. Néanmoins, en tant qu'élément constitutif du réseau national de la chaîne publique, chacune doit inscrire dans sa diffusion quelques émissions produites par le siège. Celles-ci consistent notamment en éditions d'information dont le grand journal de 12h30, ou encore la séquence quotidienne d'informations et d'annonces régionales « *Ampitampitao* » [faites passer (l'information)] à 10h, alimentée par les correspondants.

2.2 *Les radios privées*

Le cahier des charges des radios privées à Madagascar limite leur diffusion en modulation de fréquences et leur émetteur à une puissance maximale de 500 Watt. La licence d'exploitation est valable six ans, elle est renouvelable. Par « radio privée », nous entendons ici toute station qui n'appartient pas à l'Etat, ni à une institution publique. Par abus de langage donc et pour simplifier nos propos, nous intégrons dans cette classification aussi bien les radios commerciales parce qu'elles appartiennent le plus souvent à des opérateurs économiques ou à des hommes politiques, les radios religieuses en ce qu'elles sont les propriétés d'une communauté confessionnelle tout comme les radios communautaires en ce qu'elles reviennent à une association réunissant, par exemple, une profession indépendante donnée. Ces radios peuvent être classées en radios politiques, commerciales, confessionnelles et en moindre proportion, en radios associatives rurales même si cette classification n'est pas aussi tranchée. A Madagascar, les radios survivent financièrement car le marché publicitaire est très restreint – on peut dire qu'il se concentre dans la capitale - et les fonds privés des propriétaires ne sont pas intarissables. Ainsi, la plupart de ces radios sont amenées à des activités commerciales telles que publipostage, vente de tranche horaires à des ONG ou à des associations religieuses même si tout ceci va à l'encontre de leur cahier des charges.

Les propriétaires de radios utilisent leur fonds propres au départ mais très vite cet investissement s'arrête pour des raisons financières, et parfois par désintérêt du propriétaire à l'opération. Ceci oblige les radios privées à s'autofinancer à travers les recettes publicitaires et les annonces et cela d'autant que le système de fonds de soutien pour certaines radios comme en France, n'existe pas. Ce qui n'est pas sans poser de problème au sein du personnel souvent sous-payé, voire bénévole et qui se trouve en même temps dans des conditions de travail médiocres (absence de contrat de travail, manque crucial de matériels ...). Quant à la

programmation, la majorité des stations font une programmation généraliste avec diverses émissions éducatives (santé, cuisine, conseils divers...), de divertissement (appel des auditeurs, dédicaces, art et culture...), et différents magazines d'information (sport, politique, économique...). La musique est très présente à l'antenne dès la période d'essai de l'antenne jusqu'à son autorisation définitive d'émettre. Pour la plupart d'entre elles, les programmations musicales sont un moyen pour « remplir » l'antenne faute de moyens pour payer des professionnels formés, ou pour se procurer des émissions de bonne qualité. L'information est un autre élément récurrent de la grille de programme des radios privées à Madagascar où il y a au moins deux éditions quotidiennes de journal parlé ; pour les radios locales privées, les reportages locaux mais aussi la RNM constituent les principales sources, parfois les journaux qui parviennent à la rédaction peuvent être exploités aussi. La majorité des émissions sont d'ailleurs produites localement et en interne. Et enfin, dernière caractéristique des radios privées à Madagascar est l'usage du malgache - langue nationale, qui domine l'antenne, toutes stations et toutes régions confondues même si de rares émissions et quelques éditions du journal parlé – généralement localisées à Antananarivo d'ailleurs – sont en français et exceptionnellement en anglais.

Légalement, les radios privées ne peuvent faire qu'une diffusion locale mais des stations ont bravé la loi en se déployant en réseau dans plusieurs villes du pays. Le principe repose sur la création d'une équipe de relais locale gérant chacune leur antenne avec un programme indépendant de la « station mère », sise dans la capitale. En exploitant le réseau satellitaire, les stations diffusent en direct quelques émissions communes depuis le siège : les auditeurs de ces antennes locales respectives accèdent donc à la même émission au même moment sur toutes les ondes du réseau national. Ainsi, plus le réseau de radios est étendu, plus la diffusion est importante : le procédé est analogue à celui de la radio nationale avec ses bureaux régionaux. La chaîne de radios du groupe MBS (Madagascar Broadcasting System), appartenant au président Marc Ravalomanana¹⁴ procède de cette façon avec une « station mère » à Antananarivo et une douzaine de communes à travers le pays. Le groupe utilise le réseau satellitaire pour insérer ou diffuser des programmes de la station de la capitale. Les radios catholiques procèdent de la même façon avec le Re-Sat, après avoir reçu une

¹⁴ Pour les besoins du présent article, nous maintenons ce titre malgré les derniers événements (janvier-février 2009) qui ont secoué le pays et « démis » M. Ravalomanana de ses fonctions. Le pays est actuellement sous la direction provisoire d'une HAT (Haute Autorité de Transition), dirigée par Andry Rajoelina et son gouvernement - (Cf. *supra* la référence sur L'Express de Madagascar).

« autorisation d'essai »¹⁵ pour faire fonctionner le réseau composé d'une quinzaine de radios diocésaines et de la station de la congrégation salésienne, RDB (Radio Don Bosco)¹⁶. Celle-ci est basée dans la capitale, elle est le principal serveur du réseau.

Les radios politiques :

Elles appartiennent à des hommes politiques en mal d'espace de communication et voient souvent le jour à des moments cruciaux comme ceux précédant des élections. Ces radios sont de véritable **instrument politique** qui assoit la légitimité d'une (nouvelle) figure politique auprès de l'auditoire. En effet, à Madagascar, il est fréquent qu'un individu – généralement méconnu - qui veut faire de la politique commence d'abord par créer sa radio. Les notoriétés politiques actuelles sont pour la plupart propriétaires d'une station FM comme le président Marc Ravalomanana avec la MBS (Madagascar Broadcasting System) – groupe de radios et une chaîne de télévision ; la « Radio Antsiva »¹⁷ à Antananarivo était la propriété de l'ancien ministre de l'économie et candidat malheureux aux présidentielles de 1995 Tovonahary Rabetsitonta. La dernière née du lot dans la capitale est « Viva » appartenant à Andry Rajoelina, actuel président de la HAT (Haute Autorité de Transition). Il s'agit d'un phénomène national puisque la situation est la même dans les provinces : à Mananara Nord (Est), par exemple, le député de l'opposition, Zakahely Boniface a sa radio, la « Radio Fanantenana Vaovao » [radio du nouvel espoir]. Dans le district d'Amboasary (Sud), le député Reboza – proche de l'opposition – crée « Radio Ravenara » et dans la province de Mahajanga (Ouest) l'ancien maire, Claude Pagès, a également créé sa radio, « Radio Kalizy » alors qu'il prenait la mairie au milieu des années 1990. Le bâillonnement d'une voix différente de celle autorisée, c'est-à-dire, celle du régime en place ou encore, le manque de diversité d'opinion dans le débat politique, sont le plus souvent les arguments invoqués pour justifier la création de radio pour la plupart de ces politiciens. La RNM est alors la cible désignée pour être la cause de cette situation. Pour ces propriétaires, leur station incarne la vérité c'est-à-dire, la leur. Cette accusation à l'encontre de la radio nationale est souvent utilisée par un opposant au régime pour argumenter ses entreprises dans le secteur des médias, ces radios se donnent l'ambition de « libérer » des voix dissidentes. Et cette situation apparaît souvent au moment de vive tensions politiques ou à l'approche d'élections. Il est peu fréquent

¹⁵ Interview de Jean-Paul RANDRIANIAINA, journaliste de la RDB – Antananarivo, 30/06/2006.

¹⁶ La RDB n'est pas une radio diocésaine, elle appartient à la congrégation salésienne Don Bosco.

¹⁷ La station fait désormais partie du groupe *L'Express de Madagascar* appartenant à l'opérateur économique, Edgard Razafindravahy.

d'ailleurs de voir apparaître une radio de la même obédience que le régime à cette période. Cela signifie aussi que l'enjeu est crucial lorsque l'adversaire politique est un membre du régime au pouvoir. Les émissions politiques sont d'ailleurs très fédératrices sur ces chaînes. Le principe repose souvent sur l'invitation d'une personnalité politique qui répond aux questions des journalistes et parfois à celles des auditeurs.

Elles sont, par ailleurs, un **outil de propagande** par excellence. L'ancienne RTV (Radio Tsioka Vao) [radio du nouveau souffle] de l'ex-président Didier Ratsiraka, créée en 1992 au lendemain des événements de 1991, était finalement un outil d'existence fictive du personnage alors que celui-ci était exilé en France. En effet, pendant une heure dans le journal du midi les trois journalistes présentaient quotidiennement l'actualité et commentaient avec beaucoup de cynisme les actions du régime de l'époque (Zafy Albert) en faisant des comparaisons aux réalisations du président déchu. Ils entretenaient ainsi le mythe du personnage de Ratsiraka en le citant systématiquement, en en faisant une référence positive. Parfois, celui-ci intervient sur les ondes en direct de son lieu d'exil. Cette propagande à outrance voulait sans doute préparer le retour du candidat déchu au pouvoir et aujourd'hui si rien ne permet de l'affirmer, l'accueil triomphant de ses partisans à son retour en 1996 et sa réélection la même année sont un fait.

L'existence de cette catégorie de radio atteste indéniablement la liberté d'expression dans un pays comme Madagascar : la politique n'est pas un sujet tabou et la loi l'autorise. Parallèlement, les journalistes jouissent d'une liberté de ton et les citoyens ont droit à la parole. Mais cette situation montre aussi ses **limites**. Sans s'étendre sur les dangers d'une propagande excessive, la question de l'éthique journalistique se pose et peut remettre en cause la pratique professionnelle. En outre, cette catégorie de radio est finalement très fragile car sa longévité se fait au gré du contexte politique qui l'a créé : la RFV dont la mission initiale en 1991 était d'accompagner les protestations populaires n'existe plus et cela après l'aboutissement politique du mouvement. La formule est très fragile également car son succès dépend finalement du parcours politique de son fondateur : en 2002, pendant la grande crise électorale opposant cette fois-ci Ratsiraka à Ravalomanana, la RTV « *a été incendiée par des sympathisants de Marc Ravalomanana. Les locaux de la station ont été totalement détruits*

par les flammes. »¹⁸. Aujourd'hui, elle a disparu. De même que la MBS a subi une violence analogue lors des derniers événements du début de l'année 2009, la chaîne ne diffuse plus.

Les radios commerciales :

Elles proposent une grille généraliste et se caractérisent par des émissions de divertissement. Cependant, l'information est privilégiée à travers les éditions de journal parlé et les magazines d'information mais ces stations font notamment une large part aux émissions de service. A Madagascar, les radios commerciales se définissent par des programmes qui sont financés au moins à 60% par de la publicité (Art.166 du Code de la Communication, 2003). Les propriétaires sont souvent des opérateurs économiques. Ces stations sont très souvent à l'origine d'un événement social (culturel, économique, sportif) ou tout au moins elles en sont des partenaires privilégiés, c'est leur fond de commerce. Grâce à ces activités, il apparaît que ces chaînes se spécialisent dans la **communication sociale**. En effet, pour des opérations d'envergure telles que des campagnes nationales de vaccination ou de lutte contre le SIDA, l'organisation de foire économique ou encore des mobilisations diverses à la demande d'associations par exemple, très vite ces radios deviennent incontournables car elles relaient facilement les messages. Elles sont indispensables pour faire un écho de ces initiatives attestant un savoir-faire dans la communication, acquis globalement dans les publi-reportages.

Il est à signaler cependant que la plupart des radios commerciales à Madagascar n'ont pas commencé dans cette prestation. Elles étaient **d'abord des radios politiques**, mais en perte de vitesse, elles changent de formule en abandonnant peu à peu cette position très partisane et se tournent davantage vers une forme de programmation commerciale ; ou tout simplement, elles sont rachetées par un opérateur. Ces radios ont toutefois une particularité : les magazines d'information politiques sont maintenus, voire ils deviennent une des émissions-phares de la chaîne. Le contenu est plus nuancé toutefois et moins tendancieux ; ces émissions connaissent un réel succès populaire et constituent souvent une source d'information non négligeable, utilisée parfois par les journalistes des autres médias.

Les radios confessionnelles :

Ces radios se sont imposées dans le paysage radiophonique avec un effectif de 57 sur un total de 240 radios, soit 24% des chaînes diffusant sur le sol malgache. Nous entendons par radio religieuse ou confessionnelle celle « créée et dirigée par une personne morale

¹⁸ Source : AFP citée par Reporter Sans Frontière sur le www.rsf.fr du 10/04/2002.

religieuse, quelle que soit sa confession »¹⁹, cette définition intègre donc pour nous les radios protestantes et évangéliques dans leur plus grande diversité à Madagascar, ainsi que les radios catholiques, adventistes et musulmanes. Pour notre étude, nous avons une classification simplifiée de cette catégorie de radios avec les radios évangéliques – une catégorie qui intègre ici les stations protestantes et adventistes – les radios catholiques et les radios musulmanes.

A Madagascar, comme dans d'autres pays africains voisins d'ailleurs, la situation des radios religieuses reflète un contexte social où « *Les Eglises sont partie intégrante du paysage malgache, et nul ne songerait à les dissocier de l'évolution de la vie nationale. [...].* »²⁰ Pour Madagascar précisément, des historiens ont montré que les Eglises ont toujours été au cœur de l'histoire politique et culturelle du pays dès les premières heures de contact de l'île avec les occidentaux. Cette situation a bouleversé la vie et toute la culture locale avec l'installation au XIX^e siècle des missionnaires de la LMS qui ont introduit l'écriture latine, le christianisme etc. Les périodes suivantes ont montré le lien privilégié qu'ont eu ces missionnaires avec le royaume merina de telle sorte qu'ils ont réussi à convertir la reine Ranavalona II (1868-1883) et son époux, le Premier Ministre Rainilaiarivony le 21 février 1869 : le protestantisme revient ainsi « officieusement » une religion d'Etat. Et sur d'autres périodes plus proches, on a vu le rôle joué par les Eglises lors des crises politiques qui ont secoué le pays telle celle de 1991 par la FFKM, la fédération des églises chrétiennes de Madagascar où on retrouve la FJKM – l'église protestante réformée calviniste, l'église catholique apostolique romaine, l'église épiscopale anglicane et l'église luthérienne de Madagascar.

Parallèlement, de nouvelles religions voient le jour, créées et pratiquées par de groupements religieux pas spécifiquement répertoriés et qui sont désignés sociologiquement en tant que sectes, en ce qu'ils constituent une « *association volontaire de croyants qualifiés regroupés autour d'un leader charismatique* »²¹. Ils opèrent efficacement auprès de ses fidèles, se diversifient et touchent toutes les couches sociales. Et si leurs lieux de culte ne sont pas tous officiellement connus, la présence et la multiplication des radios évangéliques permet

¹⁹ DAMOME Etienne (2007), « Radio et religion en Afrique : information, communication et/ou prosélytisme ? Analyse comparée des cas du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana et du Togo », Thèse de doctorat en SIC, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, novembre, p.46.

²⁰ Urfer Sylvain [1993 a] cité par ROUBAUD François, « Religion, identité sociale et transition démocratique à Tananarive : de fidèles en citoyens », in *Autrepart*, Editions de l'Aube, IRD, *Cahier des Sciences Humaines*, nouvelle série, n°10, « Afrique : les identités contre la démocratie ? », p. 135.

²¹ Damome (E.), op. cit. p.41.

d'identifier une partie de leur existence et confère d'ailleurs un rôle aussi singulier que fantaisiste parfois à ce type de radio.

Le fait d'investir ce média n'est pas propre à ces communautés puisque les catholiques s'y attèlent depuis quelques années avec la puissante Radio Don Bosco (RDB) de la congrégation salésienne, basée à Antananarivo. Et depuis cinq ans, la Commission pour la Communication Sociale au sein de la Conférence épiscopale malgache a décidé de créer une quinzaine de radios locales dans les diocèses de l'île avec comme enjeu majeur la mise en place d'un réseau satellitaire des radios catholiques à Madagascar : la RDB en est le serveur principal²². Les catholiques (21,23% contre 20,5% pour les protestants)²³ constituent ainsi la première communauté chrétienne la plus importante de l'île à détenir un tel projet ; à la différence de la catégorie précédente, les radios catholiques proposent une programmation généraliste et plus diversifiée ainsi qu'un fonctionnement plus professionnel où le personnel est salarié de la chaîne.

Et enfin plus récemment, et sans doute de façon moins significative, les musulmans se sont également lancés dans l'aventure radiophonique. Mais à l'image de l'expansion de leur religion qui a connu un essor moins important que le christianisme dans l'île puisque la communauté musulmane ne compte que près de 7% de la population, non seulement les radios musulmanes sont venues tardivement dans le paysage médiatique, mais elles ne sont que deux sur tout le territoire national. La première station, « Radio Feon'ny Silamo » [voix de l'Islam] est née à Antsiranana (Nord) en 2000 et la seconde et dernière née de la catégorie est celle de la capitale « Radio Voix de la Sagesse ». Comme les radios évangéliques, l'essentiel de la diffusion de ces deux radios porte notamment sur l'Islam et la vie en général des fidèles autour de cette religion.

Les radios associatives :

Par radios associatives, nous désignons les stations non commerciales – en ce qu'elles ne vivent pas essentiellement de la publicité, et privées - en ce qu'elles appartiennent et sont gérées par une association (rurale ou professionnelle). Leur vocation première est d'être le moyen de communication et d'informations entre les membres dans un souci de désenclavement de leurs communes, mais aussi de développement de leur métier grâce aux

²² Site récent : <http://radiodondbosco.org/Default_fr.aspx>, consulté le 13/08/2009.

²³<<http://www.madanight.com/articles/religion/441-le-pape-jean-paul-ii-a-laisse-un-souvenir-pieux-et-imperissable-a-madagascar.html>>, en date du 11/04/2005 (Consulté le 14/05/08)

échanges de procédés entre techniciens et paysans et entre les paysans eux-mêmes, qui nourrissent une large part des émissions.

Les radios associatives sont très peu nombreuses à Madagascar. A ce jour, on n'en compte plus que deux sur les trois stations initiées par la Coopération Suisse, à savoir « Radio Mampita » à Fianarantsoa (centre sud) et « Radio Magneva » à Morondava (ouest), qui se sont constituées en réseau sur le plan national. Outre des plages de divertissement, le programme repose sur un contenu très ciblé portant sur des aspects techniques des métiers des paysans tandis que la programmation musicale s'inspire majoritairement du terroir et la langue de diffusion est le parler local. Le personnel est constitué de paysans, autrement dit, ce ne sont pas des professionnels, toutefois, ils maîtrisent parfaitement les sujets traités et en assurent la pertinence. En outre, la plupart sont connus des auditeurs car ils sont des leurs : toutes les conditions sont réunies pour asseoir une vraie radio de proximité pour les auditeurs des communes de diffusion. Ces radios voient le jour et vivent grâce aux aides des ONG ou des institutions étrangères dans le cadre de leur programme de développement de la communication dans le monde rural. Les appuis consistent, de façon générale, en dotations de matériels mais aussi – pour le cas de la Coopération Suisse à Fianarantsoa – en subventions financières à hauteur de 80% du budget général de la station. Le reste du budget doit être couvert par les droits d'adhésion et les cotisations annuelles des membres de l'association, en plus de petites recettes générées par les annonces et quelques prestations de la station.

Et pourtant, la survie de ces radios rurales reste problématique pour des raisons économiques. A Madagascar, elles peuvent « se nourrir » d'achat de tranches horaires par des organismes ou ONG internationaux mais qui, finalement, ne sont pas économiquement fiables car il y a très peu d'engagement pour l'année. La radio ne peut donc jamais prévoir à l'avance ses activités et prétendre tenir, de façon autonome, sur une année. Par ailleurs, les subventions ne sont pas non plus sans poser de problème car de façon générale, elles ont une durée limitée. « Radio Mampita », par exemple, devrait être autonome trois ans après son démarrage en 1997 et pourtant, la station n'y parvient pas encore car elle n'a pas été préparée à cette prestation et cela d'autant plus que le marché publicitaire est quasi-inexistant dans les milieux ruraux malgaches : les entreprises commerciales ou de service sont concentrées dans les grandes villes et les petits commerçants de la localité n'ont pas besoin de communiquer. Et enfin, il manque au personnel de la radio un savoir-faire dans le domaine commercial et celui

du marketing, la troisième chaîne du réseau, « Radio Tia » à Behenjy (centre), a d'ailleurs fermé pour cause de mauvaise gestion.

Le financement des radios est un problème généralisé à Madagascar. Si la formation professionnelle de l'équipe d'antenne est, à juste titre, souvent placée au cœur des préoccupations dès que l'aide aux radios est évoquée à Madagascar, le cas de ces radios rurales illustre bien aussi la nécessité d'encadrer d'urgence l'équipe managériale et cela, pour la survie de la radio qui occupe une place centrale au sein d'une communauté entière.

3. Enjeux des radios à Madagascar

3.1. Un lien social

Les radios publiques et privées émettent près de 95% de leur programme en *malgache*, la langue nationale. Comparé à ses voisins africains, Madagascar est un des rares pays de la région d'Afrique où une langue unique existe et est parlée par toute la population. Cependant, il faut distinguer le malgache officiel, la langue nationale et administrative, des dialectes régionaux²⁴ utilisés quotidiennement par les autochtones. Les intonations distinguent très nettement ces derniers du malgache officiel et quelques vocabulaires varient mais elles appartiennent exactement à la même famille linguistique. Dans chaque province, c'est le dialecte local qui domine la conversation : il est très rare de voir par exemple à Tuléar (Sud) deux autochtones discuter entre eux en malgache officiel, la conversation se fera exclusivement dans leur dialecte ; de même qu'ils répondront facilement dans leur dialecte à une question en malgache officiel.

L'**existence et l'usage d'une langue unique** qu'est le malgache présentent des enjeux sociaux importants de la radio à Madagascar. Et au milieu des dialectes, le malgache officiel joue donc le rôle d'une langue intermédiaire pour « traduire » un ou plusieurs dialectes entre eux. Du point de vue de l'offre de programme, cela laisse la latitude de proposer diverses émissions dans une grille et évite entre autres les contraintes de la traduction, ce qui n'est pas le cas par exemple au Mali (avec 13 langues nationales) où la grille du lundi de la station régionale de Mopti contient des émissions en langues peuhl, bozo, bambara et dogon²⁵ - probablement par souci d'équilibre ethnique. Du côté des auditeurs, l'existence d'une langue

²⁴ Variante locale du malgache officiel et le dialecte est différent pour chaque province.

²⁵ « Rapports sur les radios publiques et privées dans trois pays africains et à Madagascar : Constat », Mission de J.-M. Brosseau au Cameroun, Mali, Côte-d'Ivoire et à Madagascar, Min. de la Coopération, OFREDIA, 1996.

unique facilite l'accès aux émissions qui deviennent moins discriminatoires puisqu'elles sont diffusées dans la langue nationale. Cette dimension linguistique est importante car elle pourrait renforcer l'unité nationale ; elle raffermirait également un sentiment d'appartenance à une même culture et la radio pourrait alors jouer un rôle d'unificateur. Sous cet aspect, le rôle de la RNM (seule habilitée à faire une diffusion nationale) est majeur car le *malgache officiel* est de rigueur au sein de la station, même dans ses antennes régionales. Ce parler constitue un compromis intéressant pour les auditeurs de Madagascar car une production radiophonique diffusée sur le territoire en malgache officiel est plus accessible pour tous que si elle était faite en dialectes (ou en langues étrangères) car il y aurait une menace d'exclusion pour ceux qui ne les parlent pas.

3.1 Un enjeu démocratique

La RNM a longtemps été le média le plus répandu et le plus accessible pour l'ensemble de la population, mais les radios privées l'ont rejoint et ont permis d'élargir le choix d'écoute. Le média radio présente un enjeu démocratique indéniable car elle donne **une chance égale aux citoyens** d'accéder aux informations. En effet, la radio d'Etat RNM permet à tous les Malgaches d'accéder à un média²⁶ – notamment ceux des contrées éloignées des grandes villes – grâce à sa diffusion nationale ; elle permet l'accès à la culture, aux divertissements et notamment permet d'obtenir les mêmes messages d'information. La censure économique de la presse écrite est ainsi contournée²⁷ et il en est de même de la censure intellectuelle grâce à la programmation en malgache et c'est d'autant plus démocratique qu'il n'exclut pas les 33% d'adultes analphabètes (UNICEF, 2004)²⁸ que compte le pays.

La radio est une **véritable plate-forme d'expression et d'opinion** à Madagascar. Nous avons indiqué que le journal parlé est un programme très répandu sur les FM ; les magazines politiques et la parole aux auditeurs sont des émissions fédératrices à l'antenne – les stations privées se copient et se rivalisent entre elles pour déployer la formule. On peut avancer que trois possibilités de débats existent à partir de ces structures : un débat national

²⁶ La distribution de la presse écrite dans tout le pays est encore un problème : les réseaux routiers ne sont pas encore très développés : certains endroits ne peuvent être atteints, ou bien les quotidiens arrivent toujours avec des jours de retard et la plupart des entreprises de presse ne peuvent pas encore investir dans la distribution nationale.

²⁷ 49% des Malgaches ont moins de US 1\$ par jour selon l'UNICEF. Et la Banque Mondiale établit que près de 70% de la population vivent en-dessous du seuil national de pauvreté.

²⁸ www.unicef.org/infobycountry/madagascar.html

suscité par les citoyens qui suivent la RNM, ses émissions à diffusion nationale donnent la possibilité à des auditeurs séparés géographiquement de débattre ou d'entendre les mêmes émissions. Une autre possibilité d'échange d'idées régional peut aussi avoir lieu avec cette même formule mais cette fois-ci la RNM peut être concurrencée par les radios privées qui oeuvrent désormais sur place et offrent la même possibilité à ses auditeurs en adoptant le même principe d'émission (talk-show, parole aux auditeurs...) ; mais il n'est pas rare que les mêmes acteurs/invités dans les émissions nationales de la RNM sont par la suite invités dans ces radios, le débat peut donc être repris et ramené au contexte précis de l'endroit où l'invité intervient. Et une troisième opportunité est le débat local que peuvent offrir les radios privées qui ne diffusent que dans une localité précise.

4. Lien fort entre la politique et la religion : quels rôles pour la radio ?

Une caractéristique proéminente de la vie sociopolitique malgache est l'implication de l'Eglise dans les affaires politiques du pays. Les crises politiques majeures qui ont secoué la Grande Ile (événements de 1991 et 2002 par exemple) ont toujours vu les interventions de la FFKM - Fédération des Eglises Chrétiennes de Madagascar (Anglicane, Catholique, Luthérienne et Protestante) - et il semblerait que le candidat politique aux présidentielles soutenu par la fédération est « sûr » d'être élu. C'était le cas par exemple pour le professeur Zafy Albert en 1992. Il apparaîtrait alors que **l'Eglise est une caution électorale sûre** et l'alliance avec elle – et plus particulièrement avec la FFKM pourrait être une stratégie pour un candidat afin de s'assurer une victoire aux élections. Cette intrication entre la vie politique et la religion se traduit également par l'identité des hommes politiques dans le pays, c'est le cas précisément de Richard Andriamanjato, pasteur d'une église protestante de la capitale et en même temps leader indétrônable du parti historique AKFM/Fanavaozana, non moins président de l'Assemblée Nationale au milieu des années 1990 et candidat malheureux aux présidentielles de la même période. Marc Ravalomanana alors qu'il est chef de l'Etat est en même temps secrétaire général de la FJKM – une branche de l'église protestante à Madagascar et dans un discours officiel défend cette « collaboration » entre l'Etat et l'Eglise²⁹; il a d'ailleurs fait de l'Evangile de St Marc « *Minoa fotsiny ihany* » ["tout est possible à celui qui croit" (Evangile de Marc 9:23)] son leitmotiv pour ses premières

²⁹ « Etat – Eglise Ravalomanana en croisade. Synode à Ambatondrazaka : Ravalomanana persiste et signe pour la collaboration entre l'Etat et l'Eglise », par Iloniaina Alain, *L'Express de Madagascar* du jeudi 19 août 2004 (source : www.lexpressmada.com)

campagnes présidentielles en 2001. Tout ceci se fait au détriment de l'article premier de la Constitution de la République de Madagascar qui stipule la laïcité de l'Etat (« Le Peuple Malagasy constitue une Nation organisée en Etat souverain et laïc »), texte sur lequel Ravalomanana a prêté serment à sa prise de fonction en 2002, avant qu'il ne le modifie par voie référendaire en avril 2007 où cette laïcité de la République n'apparaît plus.

* *
*

Les radios à Madagascar – quelle que soit leur identité – essaient de remplir des missions (informations, libre expression, lien social, développement communautaire ...). Leur existence ne doit plus être remise en cause car elles ont largement contribué à la démocratie en terme de liberté d'expression, de construction d'une conscience citoyenne, de diversification des sources d'information mais aussi de divertissement. Cependant les responsables des stations doivent toujours être vigilants pour éviter tout risque de débordement de la part de ses journalistes par exemple d'autant que, historiquement, le journalisme malgache se caractérise par un aspect très militant³⁰ et cela ne s'est pas démenti à ce jour, les événements de ces dernières années confirment la situation. Par ailleurs, la formation du personnel est souvent privilégiée pour asseoir une radio responsable et professionnelle mais tout ceci ne pourra se faire sans garantir un cadre serein de travail à commencer par l'assurance de viabilité de la station. Cela passe par la prise de conscience par les propriétaires de radio de leur rôle dans le processus en rémunérant correctement le personnel et en inscrivant les employés dans un cadre légal d'exercice de leurs métiers. Mais sans doute faut-il commencer aussi par former les patrons de radio eux-mêmes à la gestion managériale d'une chaîne car la plupart se lancent dans l'aventure sans en connaître précisément les enjeux ? Radios politiques, commerciales, religieuses, associatives, sont toutes concernées, et cela est vital pour la survie de la radio pour garantir finalement cette démocratie traduite par la diversité et la profusion actuelle des chaînes à Madagascar.

Quant à la RNM, il apparaît que l'arrivée des radios concurrentes bousculent l'offre et les techniques radiophoniques mais aussi les habitudes d'écoute des auditeurs. Considérée

³⁰ *La presse d'opinion à Madagascar de 1947 à 1956. Contribution à l'histoire du nationalisme malgache du lendemain de l'insurrection à la veille de la Loi cadre*, Lucille RABEARIMANANA, Librairie Mixte, Antananarivo, 1980.

finalementement comme l' « égérie » de toutes ces radios privées, elle devrait sans doute redéfinir le rôle d'une radio d'Etat, celui d'une radio de service public qui détient encore toute sa place dans le paysage radiophonique actuel, elle doit la défendre. Encore faut-il que le gouvernement lui donne les moyens techniques et financiers pour le faire. Il faudrait aussi renouveler du personnel en insistant sur la formation pour donner un nouveau visage à la radio d'Etat : celui d'une radio non partisane du régime. Mais il faudrait surtout pour cela que les régimes qui se succèdent admettent qu'une radio de service public est une radio au service des citoyens, toutes origines et toutes appartenances politiques confondues, et qu'elle doit le refléter dans les messages qu'elle diffuse.

Et enfin, il est temps que le pouvoir à Madagascar statue définitivement sur le nouveau Code de la communication – un véritable serpent de mer qui a vu défilé jusqu'ici une dizaine de ministres. Cela doit se faire en concertation mûre et sereine avec les différentes parties concernées en commençant, par exemple, par la mise en place du HCA (Haut Conseil de l'Audiovisuel), l'organe officiel et indépendant de régulation et de contrôle de l'audiovisuel à Madagascar. Ces années de libéralisation des ondes ont montré que la CSCA (Commission Spéciale à la Communication Audiovisuelle) - une structure provisoire créée par décret il y a quinze ans - est dépassée par le « capharnaüm radiophonique » actuel où les stations (surtout politiques) naissent comme elles meurent au gré des événements, les radios illégales de tous genres fleurissent librement et les dirigeants politiques, ceux propriétaires de radio, montrent ouvertement la possibilité de contourner « officiellement » la loi en vigueur.

Aujourd'hui, il est temps que le pouvoir à Madagascar fasse preuve de maturité politique et donc d'une capacité de gouverner qui, au-delà des compétences (intellectuelles, politiques et techniques ...) attendues d'une équipe de dirigeants, ne peut se faire qu'à force de lucidité, de courage et surtout de volonté politique sincère.